



À:

Dr Jean GRENIER,  
Coroner en chef.

De:

Me Carmen CRÉPIN

Date:

88-10-05

Dossier:

*Coroner Inuit ?*  
*32770*

Objet:

Coroner - Grand Nord Québécois.

1988

146

Monsieur le coroner en chef,

J'aimerais attirer votre attention sur une modification qui pourrait être apportée au Règlement sur les critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommés coroners.

Compte tenu de toutes les difficultés rencontrées lors de l'étude du dossier Aibelie NOWRA - Inukjuak, il serait intéressant de songer à avoir un coroner Inuit dans cette région.

Cela s'inscrirait tout à fait dans l'esprit des recommandations de la Commission des droits de la personne suite à son enquête dans le cadre de deux décès survenus à la Rivière Moisie en 1977.

À ce moment, il faudrait que le règlement de sélection soit plus souple au niveau des exigences de base, comme par exemple que l'exigence de l'appartenance à la profession médicale soit supprimée au nord du 50e parallèle et que le comité de sélection considère d'autres éléments de formation.

Une telle ressource pourrait certainement obtenir des parties concernées des informations que nous avons maintenant certaines difficultés à obtenir.

Une autre solution intéressante serait la désignation d'un "agent de liaison" à qui un coroner permanent, par exemple Me LETELLIER, à Hull, déléguerait de façon spécifique à chaque dossier, les pouvoirs que la Loi nous permet déjà de déléguer de façon automatique aux agents de la paix.

.../

L'objectif recherché d'être plus près de la Communauté et de bien traiter rapidement les décès requis pourrait également être ainsi atteint.

Au niveau du Ministère de la Justice, il existe un comité alimenté par le coordonnateur où sont discutées et proposées des modalités d'application du système de justice avec les communautés indiennes.

Je ne sais pas si ce même comité existe au niveau du Ministère de la Sécurité publique et je n'ai fait aucune démarche. Le but de cette note est simplement de vous faire partager ma réflexion.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Coroner en chef adjoint (enquêtes),

  
CARMEN CRÉPIN

CC/fl

c.c.: Dr Paul DIONNE